

## **Mondialisation financière et gestion du rapport salarial en France**

**L'**IREES a de longue date, développé un programme de recherche sur la comparaison internationale des systèmes de retraites. De nombreuses publications en ont résulté ainsi que la création d'un réseau d'experts qui analyse régulièrement les transformations en cours. Parmi celles-ci, le développement des fonds de pension a acquis une influence prédominante.

Dans un premier temps, nos travaux ont porté sur l'impact que les fonds de pension exerçaient sur l'équilibre général des systèmes de retraites nationaux. La menace engendrée pour les régimes de retraite par répartition, l'incertitude quant à la sécurité des pensions futures ont été mis en évidence.

Aujourd'hui, un second aspect prend une importance déterminante. Grâce aux apports massifs de capitaux qu'ils fournissent aux investisseurs institutionnels, les fonds de pension jouent un rôle central dans le financement de l'économie et, par là, dans la détermination des critères de gestion des entreprises, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'emploi. Il suffit de rappeler comment les bourses ont "salué" par des hausses de cours l'annonce de suppressions massives d'emplois.

Ainsi, les fonds de pension créent un lien structurel entre le revenu des retraités et l'emploi des actifs. Le mouvement syndical se trouve placé devant un défi majeur et, ici encore, la comparaison internationale fournit des enseignements précieux, à la diversité de l'importance et la nature des fonds de pension, selon les pays, correspond la diversité des stratégies syndicales.

Depuis un an, l'IREES a engagé, sur ces questions, un programme de recherche dont nous présentons ici la problématique.

Jacques Freyssinet

**L'**une des dimensions du fordisme se caractérisait par l'élaboration d'un compromis salarial négocié au sein de chaque pays au niveau interprofessionnel ou de la branche dans et à partir de la sphère productive par les principaux protagonistes du rapport salarial, les représentants des salariés (les confédérations syndicales ou les fédérations de branche) et des employeurs. Ce régime d'accumulation laissait place à des « variantes » nationales.

### **Vers un nouveau régime d'accumulation à dominante financière ?**

Dans le nouveau régime d'accumulation en gestation, caractérisé par un rôle accru des marchés financiers et une transformation radicale des pouvoirs ou rapports de force entre gestionnaires (managers) et propriétaires du capital (aujourd'hui les investisseurs institutionnels), il n'y a que peu de place pour ce type de compromis. Les modalités de partage de la valeur ajoutée sont en effet déterminées de manière quasi unilatérale par les marchés financiers et leurs principaux opérateurs, les investisseurs institutionnels gestionnaires d'actifs.

Dans ce contexte, les gestionnaires d'actifs américains et britanniques, parce qu'ils bénéficient d'une force de frappe financière très importante et d'une expérience accumulés depuis longtemps dans la gestion de l'épargne-retraite, occupent une place de choix. Les arbitrages en matière de placements opérés par ces gestionnaires entre les différentes places boursières conduisent à diffuser et à soumettre les entreprises des pays dans lesquels ils investissent à des normes de rentabilité et à des critères de gestion en vigueur sur les marchés financiers américains et britanniques (la shareholder value), tendant vers une quasi péréquation de leurs rendements et de leurs performances à l'échelle mondiale. De même que leurs arbitrages sur les différents marchés obligataires et sur les marchés des changes soumettent les Etats de ces mêmes pays à une norme convergente de politique économique caractérisée par la rigueur budgétaire, le maintien de taux d'intérêt et de taux de change élevés.

### **Le rôle croissant des investisseurs institutionnels dans l'actionnariat des entreprises**

Les investisseurs institutionnels sont devenus les opérateurs les plus puissants des marchés financiers, notamment les investisseurs américains et britanniques. Aux Etats-Unis, leur part dans la capitalisation boursière est passée de 23 % en 1955 à environ 50 % aujourd'hui (dont 24 % pour les seuls fonds de pension). Le développement de ces fonds est subordonné à la « marchandisation » de l'épargne salariale et des systèmes de retraites et à l'élargissement des marchés financiers. Mais ces investisseurs institutionnels ne forment pas un groupe homogène du point de vue de leurs objectifs en terme d'investissement, de leur tolérance aux risques, de leur environnement réglementaire, de leur puissance financière, etc.

Face à un afflux croissant de ressources (épargne-retraite, épargne salariale), dopé par les rendements élevés obtenus sur des marchés boursiers orientés à la hausse, ces fonds investissent de plus en plus à l'étranger, à la recherche de nouveaux débouchés (opportunités d'investissement) et d'une diversification de leur portefeuille pour minimiser les risques. Ils ont donc tout intérêt à l'ouverture des marchés financiers étrangers et au développement des régimes par capitalisation dans les pays industrialisés et les pays émergents. Ainsi, la part des actifs investis en titres internationaux des 25 premiers fonds de pension américains est passée de 4,8 % à 11,2 % de 1991 à 1996.

## ***Quelles répercussions pour les entreprises en France ?***

Aujourd'hui, on estime qu'environ 36 % de la capitalisation boursière française est entre les mains des gestionnaires de fonds étrangers - fonds de pension des secteurs public et privé, Mutual Funds, banques ou compagnies d'assurance pour les principaux -. Or le rendement des fonds propres des entreprises cotées en France reste en moyenne nettement moins élevé qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Cette situation risque de soumettre les entreprises en France à une pression à l'amélioration de leurs performances financières, et à l'alignement sur les normes standard en vigueur sur les marchés financiers anglo-saxons, se traduisant par une politique de compression des coûts salariaux, une gestion malthusienne de l'emploi et une stratégie d'investissement « minimale ». Pression qu'elles peuvent répercuter à une large partie du système productif via les relations en aval et en amont qu'elles entretiennent avec les autres entreprises, en particulier avec leurs sous-traitants. Cette situation risque également de soumettre les dirigeants des entreprises en question à un contrôle plus étroit de leur gestion, les obligeant à plus de transparence dans leurs choix et leurs décisions stratégiques.

Cette hypothèse, si elle est avérée, aura d'autant plus de conséquences que la présence des gestionnaires de fonds risque de s'accroître pour deux raisons au moins : des raisons externes liées à l'internationalisation croissante des marchés financiers, et à l'ouverture progressive du capital des grandes entreprises françaises (et européennes) aux investisseurs étrangers pour leurs besoins propres d'investissement ; mais également des raisons liées aux positions internes acquises par les gestionnaires de fonds au sein de ces grandes entreprises et à leur approche fondée essentiellement sur la rentabilité

et la liquidité des placements dans un contexte concurrentiel élevé.

## ***Comment s'opère la traduction des normes américaines par les entreprises françaises ?***

Les exigences des investisseurs institutionnels anglo-saxons s'expriment en référence à des normes de gestion qui ont été construites dans le contexte institutionnel et réglementaire de leur pays d'origine. La question est de savoir comment la diffusion de ces normes s'opère dans un contexte national différent. Autrement dit, jusqu'où ces actionnaires peuvent-ils normaliser la gestion des entreprises françaises dans le cadre d'un fonctionnement du marché du travail dont les règles, conventions et fondements institutionnels s'enracinent largement dans des traditions nationales ? La réplique du modèle américain n'est pas forcément la voie suivie. Dans quelle mesure y-a-t-il un travail d'adaptation par les investisseurs eux-mêmes de leurs exigences par rapport à la spécificité des contextes nationaux ?

Du côté des entreprises françaises se pose la question de savoir la façon dont elles traduisent ces exigences en termes stratégiques et opérationnels. Quelles performances vont-elles imposer à leurs différentes unités et aux différents niveaux hiérarchiques de l'entreprise ? Dans quels termes le font-elles ? Tout porte à croire que les directions financières mettent de plus en plus en avant la rentabilisation des investissements par rapport à la croissance du chiffre d'affaire (donc de la taille de l'entreprise). Comment les directions des ressources humaines se font le relais et agissent (en symbiose ou en tension avec les directions financières) pour implanter cette nouvelle culture de « valeur actionnariale » à tous les niveaux de l'organisation (mobilisation de la main-d'œuvre autour d'objectifs de productivité, gestion de la flexibilité des emplois, etc.) ?

## ***Quelle est, dans ce contexte, la marge de manœuvre des acteurs, en particulier des syndicats français ?***

Comment les syndicats se positionnent-ils en France par rapport aux enjeux d'un développement possible des fonds de pension ou d'un développement tout aussi (sinon plus) important de l'épargne salariale ? Comment évaluent-ils notamment la transformation radicale non seulement du

système de retraite et de son financement mais du type de rapport capital/travail qu'elle entraîne ? L'examen des situations étrangères où soit c'est déjà un fait établi (aux Etats-Unis et en Grande Bretagne bien sûr mais aussi dans certains pays européens comme la Suède et les Pays-Bas), soit c'est à l'ordre du jour constituera un passage obligé de l'analyse. Quelle est en particulier la marge de manœuvre laissée aux syndicats quant à des choix d'investissement guidés par d'autres critères qu'une logique purement financière dans le cadre d'une éventuelle gestion paritaire des fonds ? Enfin, quels sont les intérêts qui gouvernent les comportements des autres acteurs par rapport à ce fait, à savoir les assureurs, les banquiers et le patronat industriel en France ?

**D'un point de vue plus théorique**, on examinera la question des conditions d'émergence et de fiabilité d'un nouveau régime d'accumulation à dominante financière. Dans ce nouveau contexte, une partie de la redistribution de

l'épargne est assurée par les marchés financiers. Or leur bon « fonctionnement » suppose le maintien de taux d'intérêt réel positifs, le développement de places financières sûres et performantes (y compris hors de la zone OCDE) et l'existence de flux réguliers de ressources financières. Pour combien de temps et à quelles conditions ces exigences peuvent-elles être réunies ?

Cette mondialisation financière repose en partie sur la déconnexion entre économie réelle (cycles réels) et économie financière (cycles financiers). Concrètement, cela signifie que les marchés boursiers croissent à un rythme beaucoup plus important que le PIB ou les profits des entreprises. Cette déconnexion, qui reflète le pouvoir acquis par la finance (les investisseurs institutionnels) sur les autres secteurs de l'économie peut-elle être durable ? si oui, à quel prix ? Quels sont notamment les liens entre investissement, emploi, rentabilité et taux d'intérêt ?

*Sabine Montagne, Jean-Marie Pernot et Catherine Sauviat*

# IRES

## Biblio

### *Chronique Internationale de l'IRES Hors série*

#### **Les acteurs sociaux nationaux face à la construction européenne**

Dialogue social et construction européenne  
*Jacques Freyssinet*

**Allemagne**  
Le dialogue social sous le primat de l'autonomie collective de branches  
*Udo Rehfeldt*

**Espagne**  
Une tentative de mise en oeuvre nationale des enjeux européens  
*Catherine Vincent*

**Italie**  
L'optimisme de la volonté  
*Alexandre Bilous*

**Royaume-Uni**  
Une conversion pragmatique au dialogue social européen  
*Adelheid Hege, Christian Dufour*

**Union européenne**  
Le dialogue social : instances, acteurs, enjeux  
*Maurice Braud*

**Suède**  
En dépit d'une opinion publique rétive, la réelle prise en compte par les acteurs sociaux des enjeux européens  
*Maurice Braud*

### *Chronique Internationale de l'IRES* *n° 56 - janvier 1999*

**Union européenne.** L'euro, l'emploi et la politique sociale  
*Jacques Freyssinet*

**Espagne.** Syndicalisme et nationalisme au Pays Basque Espagnol  
*Jean Bunel*

**Espagne.** Emploi et durée du travail : le dialogue social à la croisée des chemins  
*Catherine Vincent*

**Allemagne.** Vers un pacte pour l'emploi (bis)  
*Udo Rehfeldt*

**Suède.** Après les élections générales du 28 septembre 1998, les relations syndicat-parti  
*Maurice Braud*

**Etats-Unis.** Une transformation durable du système d'emploi ?  
*Yannick Fondeur, Catherine Sauviat*

**INRA-DIJJ** "Emploi et insertion dans l'agriculture et le monde rural". Participation de Jacques Freyssinet comme président de la session sur "La formation, l'insertion et l'emploi des jeunes : les politiques publiques". (Paris, 9 octobre 1998)

**Congrès Marx International.** "Syndicalisme et politique". Intervention et contribution commune de Jean-Marie Pernot et de René Mouriaux. (Nanterre, 1-3 octobre 1998)

**Centre confédéral de fondation syndicale de la CGT.** Intervention de Christian Dufour et Adelheid Hege sur "le syndicalisme français et le syndicalisme international ; les systèmes de représentation en Europe". (Courcelles sur Yvette, 2 novembre 1998)

**INSEE.** Colloque organisé par les syndicats de l'INSEE sur "Statistique sans conscience n'est que ruine". Introduction, présidence et animation du débat par Jean-Marie Pernot sur l'activité du Service national au cours de la Deuxième guerre mondiale. (Paris, 4 novembre 1998)

**Ministère de la jeunesse et des sports.** Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire. Contribution de Jacques Freyssinet: "La loi des 35 heures : l'exigence d'un débat social sur l'emploi des temps". (Paris, 5-6 novembre 1998)

**Hochschule für Wirtschaft und Politik.** Intervention de Christian Dufour dans un débat international sur "Marché intérieur, union monétaire et négociation collective en Europe". (Hambourg, 6 novembre 1998)

**IPSE** (Institut de la protection sociale européenne). Petit-déjeuner débat autour du Rapport Malinvaud. Communication de Pierre Concialdi (Paris, 10 novembre 1998)

**Arbeit und Leben.** Colloque Paix sociale en Europe. Intervention de Adelheid Hege sur "Les élus dans les comités d'entreprise européens: représentants transnationaux, élus locaux : contradiction ou complémentarité?". (Osnabrück, 11-13 novembre 1998)

**Fondation Heinrich-Böll.** Séminaire "Europe entre unification politique et monétaire". Intervention de Udo Rehfeldt sur la signification du conflit Renault-Vilvorde. (Berlin, 13 novembre 1998)

**AFERP/Université de Paris II.** "La part du social dans la construction européenne". Intervention de Maurice Braud. (Paris, 17 novembre 1998)

**CFDT.** Conférence des comités d'entreprise. Intervention de Christian Dufour sur "Les comités d'entreprise et la politique des vacances et du tourisme". (Paris, 18 novembre 1998)

**Confrontations.** Université d'automne. "L'insertion professionnelle des jeunes en France et en Europe". Intervention de Florence Lefresne sur "les enjeux d'une comparaison européenne de l'alternance". (Paris, Sources d'Europe, 21 novembre 1998)

**Lasaire.** 5ème Biennale Europe-Travail-Emploi. Animation et rédaction du document préparatoire de l'atelier "Services publics et relations sociales" par Udo Rehfeldt (avec Marc Béchet). (Lyon, 23-24 novembre 1998)

**CCEO-CGT.** Intervention de Jean-Marie Pernot dans le cursus de la fondation du CCEO-CGT sur le thème "Les enjeux du syndicalisme". (Courcelles sur Yvette, 24 novembre et 8 décembre 1998)

**CGT-FO.** 3ème rencontre des présidents FO de sécurité sociale. Communication de Pierre Concialdi sur "Les conséquences du vieillissement sur le financement des retraites". (Reims, 24 novembre 1998)

**WSI -Hans Böckler Stiftung.** "Agenda 2001 : les perspectives pour une Communauté européenne de l'emploi et du social". Exposé de Jacques Freyssinet: "Les défis pour l'emploi et la politique sociale après l'Euro". (Düsseldorf, 26-27 novembre 1998)

**Club Stratégies du Management.** Séminaire sur "Les 35 heures. Négociation, expérimentation, instrumentation". Exposé de Jacques Freyssinet sur "Les négociations d'accords de RTT. Stratégies syndicales et patronales". (Paris, 1er décembre 1998)

**Commissariat Général du Plan.** Groupe de travail "Jeunes et politiques publiques". Communication de Yannick Fondeville sur le thème de "l'analyse processuelle de l'insertion professionnelle des jeunes". (Paris, 1er décembre 1998)

**Association internationale des sociologues de langue française et CERTOP.** Séminaire "Où va le temps de travail". Contribution de Jacques Freyssinet sur "ARTT : l'articulation des politiques publiques et de la négociation collective -Comparaisons européennes". (Toulouse, 2 décembre 1998)

**IRIS.** Université Paris-Dauphine. Colloque "Changement institutionnel et dynamique de l'innovation". Exposé de Jacques Freyssinet comme discutant sur "Recomposition des temps productifs et sociaux". (Paris, 3 décembre 1998)

**Société Proudhon/EHESS.** Colloque "Quel au-delà pour la nation : mondialisme, internationalisme, fédéralisme... ?". Communication de Maurice Braud sur "Joseph Paul-Boncour et la Société des Nations". (Paris, 5 décembre 1998)

**Ministère de la main-d'oeuvre et des migrations (Egypte), Bureau International du Travail, GIP Inter.** "Developing a Modern Employment Service System in Egypt". Contributions de Jacques Freyssinet: "A review of the present system", "Models of employment service systems". (Le Caire, 6-7 décembre 1998)

**Fédération européenne de la métallurgie.** Conférence sur la négociation collective. Rapport de Adelheid Hege et Christian Dufour sur la négociation collective en France. (Francfort, 9-10 décembre 1998)

**ANVIE.** Ateliers interentreprises. "Le dialogue social dans l'entreprise : nouvelles formes, nouveaux enjeux". Intervention de Christian Dufour et Adelheid Hege sur les comités d'entreprise européens - logiques institutionnelles, logiques d'acteurs. (Paris, 17 décembre 1998)

**Université "La Sapienza"...** Conférence "Globalisation, institutions et cohésion sociale". Intervention de Pierre Concialdi sur "Globalisation : intégration économique, désintégration sociale" (discussion du texte de Guy Standing). (Rome, 15-17 décembre 1998)

## BULLETIN D'ABONNEMENT 1999

Nom . . . . .  
Fonction . . . . .  
Adresse . . . . .  
. . . . .  
Tél. . . . .

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
- désire m'abonner à *Chronique Internationale*. tarif : 185 F
- désire m'abonner à *La Revue de l'IRES*. tarif : 425 F
- désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue*. tarif : 545 F
- désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Règlement à l'ordre de l'IRES par :

- Chèque bancaire  Chèque postal CCP 7 791 00 D PARIS

A retourner à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est  
93192 Noisy-le-Grand CEDEX  
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle  
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX  
Directeur de la publication : Guy Le Néouannic  
Responsable : Maurice Braud  
Réalisation : Monique Jacquin  
Louyot S.A. - Paris  
Dépôt légal : 1er trimestre 1999 - ISSN n°1145-1394

L'IREs soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IREs dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



## Rapport URMIS sur les discriminations

*Christian Poiret, François Vourc'h*

(Etudes et recherches ISERES n° 165)

-Ce travail constitue l'introduction d'un important programme de recherche que l'ISERES a décidé d'engager sur la question des discriminations ethniques et/ou « raciales » dans le travail et l'emploi. Si, traditionnellement, les organisations syndicales ont agi contre ces discriminations et permis de constituer des acquis, en particulier juridiques, marquants, les décennies récentes ont fait apparaître une recrudescence des pratiques négatives et, également, l'apparition d'une certaine sensibilisation de la population aux thèses qui les sous-tendent, et ce y compris au sein même des organisations syndicales. L'ISERES, en collaboration avec URMIS, laboratoire universitaire (Paris VII, Paris VIII, Sophia Antipolis) et le secteur Travailleurs migrants de la CGT, s'est engagé dans un double effort, de compréhension approfondie des évolutions objectives sur lesquelles le racisme peut se développer, d'une part, et, d'autre part, de sa propagation dans la population et, plus particulièrement, chez les salariés (et parmi ceux-ci les syndiqués). Ce premier travail d'analyse est organisé selon quatre directions principales :

-une analyse des discriminations comme expression du racisme ;

-des études de cas significatifs de pratiques de discriminations ethniques dans la grande distribution, le transport public de voyageurs, dans une université de banlieue et dans les services d'un grand ministère ;

-des réflexions théoriques sur la « contextualisation des relations interethniques dans

le travail et l'emploi », « les formes légitimes du recours à la « race » et à l'ethnicité dans le discours majoritaire », « la place à faire à la parole du minorisé » ;

-la présentation de perspectives méthodologiques (intérêt de travaux d'enquêtes à engager dans les entreprises, prise en compte des recherches européennes et américaines sur ces questions).

## Intensité du travail, définition, mesure, évolutions. Premier repérage

*Alain Fernex*

(Etudes et recherches ISERES n° 169)

Même si une littérature abondante en traite par maints angles de vue, la question des évolutions du travail reste en fait difficile à cerner.

D'un côté, la gravité de la situation de l'emploi, et sa durée inédite dans l'histoire économique, les menaces plus ou moins précises que recèlent les phénomènes de mondialisation, tendent à faire passer au second plan les questions relatives au contenu de l'activité de ceux qui exercent un travail salarié. D'un autre côté, des analyses nombreuses font ressortir des transformations positives, « post-tayloriennes » du travail, dans le sens du déclin des hiérarchies, de plus grande autonomie du travail, du renforcement du rôle de l'initiative. Mais ces transformations se présentent encore essentiellement comme de seules potentialités.

Ces deux éléments aboutissent à une occultation du contenu même du travail.

Cependant, le problème peut apparaître au travers des (trop rares) enquêtes sur l'évolution des conditions de travail, dont les conclusions paraissent plutôt alarmantes, en particulier en termes d'élévation de l'intensité du travail.

Ce champ de recherche reste malgré tout assez peu exploré. Il nécessite, au préalable, un effort de précision des définitions conceptuelles, particulièrement pour distinguer « productivité du travail » et « intensité ». Une tentative d'éclaircissement théorique a été amorcée dans cette étude ; elle a permis de procéder à une « réévaluation » des enquêtes sur les conditions de travail (partie 1 de l'étude).

Une seconde partie de l'étude est consacrée à l'analyse des résultats de ces enquêtes, en visant plus spécifiquement le repérage des formes prises par le mouvement d'intensification du travail pour en mesurer l'ampleur et, aussi, définir des indicateurs pertinents (pouvant être utilisés pour réaliser des comparaisons).



## Télétravail : choisir la bonne voie

*Isabelle MOURONVAL et Françoise MERCIER - Service Juridique /Emploi-Formation de la CFTC*

Si la notion de télétravail est présente dans de nombreux discours et dans de nombreux articles de presse, force est de reconnaître qu'elle demeure encore floue dans les esprits. En effet, son contenu reste incertain et sa définition donne lieu à de multiples variations qui ne sont pas faites pour clarifier les problèmes.

Cependant, une chose est indiscutable : le télétravail est le produit d'une évolution de l'organisation du travail, en raison de l'apparition des Nouvelles technologies de l'information et de communications (NTIC).

Sans doute, par le passé, des formules comme le travail à domicile ont existé mais elles correspondaient à des situations bien particulières puisque dans la majorité des cas il s'agissait d'activités de production de biens, en général payées à la tâche ou au volume fabriqué. Juridiquement, ce travail ressortait soit d'un contrat salarial, soit d'un contrat de droit commercial.

Ce type d'activité, qui concernait, pour l'essentiel, du personnel ouvrier, a donné lieu à de nombreux abus et a perdu, compte tenu de l'évolution des modes de production, une grande partie de son importance, y compris dans des secteurs comme ceux des VRP, des indépendants où il avait connu un fort développement.

Le télétravail, qui se caractérise par la mise en œuvre d'un support technologique particulièrement performant, se prête à de multiples applications et aux configurations de travail les plus variées et les plus innovantes. Ce qui est le plus important, ce ne sont pas les prouesses techniques des équipements et leurs caractéristiques mais bien l'organisation des tâches et les rapports qui s'établissent entre le télétravailleur et le donneur d'ordre (employeur ou client).

Une telle approche souligne, s'il en est besoin, que le statut du télétravailleur peut être de nature très variée, pouvant aller de celui de salarié d'une entreprise à celui de profession libérale offrant ses services, la ligne de partage entre les différents cas de figures pouvant se révéler ténue voire facile à franchir.

Pour une organisation syndicale comme la CFTC, c'est bien évidemment la situation du salarié confronté à cette nouvelle façon d'exercer son travail qui est importante sous tous ces aspects.

C'est pourquoi, il est impératif d'étudier ce nouveau mode d'organisation du travail et de mettre en évidence les avantages et inconvénients qu'il peut générer pour les salariés.

Ce travail se nourrit d'une série d'entre-

tiens auprès de télétravailleurs, CFTC ou non, de lectures de presses spécialisées, de modèles étrangers, de discussions avec les partenaires sociaux européens, des exemples d'accords d'entreprises françaises ou étrangères déjà ou prochainement en vigueur.

Cette étude a pour mission d'éclairer les négociateurs sur la mise en place du télétravail et, ainsi, d'éviter toute dérive et perte du statut de salarié.



### L'insertion professionnelle des jeunes : bref résumé

Depuis plusieurs années, l'insertion professionnelle des jeunes, et son corollaire, le chômage des jeunes sont l'objet de multiples débats et études. On parle volontiers d'un chômage spécifique aux jeunes et des difficultés qu'ils connaissent à l'entrée du marché du travail. Pour autant, on s'arrête bien souvent à des généralités et peu d'études ont été réalisées dans ce domaine.

Certes, la catégorie des « jeunes » est frappée, au même titre que les autres classes d'âge, par le chômage de masse. Mais au cours des 30 dernières années, les différentes générations des 15/25 ans ont connu de fortes évolutions : un taux de scolarisation important, un nombre croissant de diplômés mieux formés, de nouveaux sas d'entrée sur le marché du travail, une stabilisation professionnelle tardive, tout cela dans un contexte de crise globale qui frappe durement les jeunes.

Dans ce cadre, les causes des difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes sont-elles plus conjoncturelles ou structurelles ? Peut-on se permettre d'incriminer le système éducatif ou le coût du travail de la main-d'œuvre juvénile ? Quelle est l'efficacité des multiples mesures « jeunes » ? Ou

bien faut-il d'abord apporter des solutions globales ?

Ce qui est certain, c'est que les jeunes d'aujourd'hui, et parmi eux les moins diplômés, cumulent de nombreux handicaps par rapport à d'autres catégories de salariés : plongées régulières dans la précarité, instabilité professionnelle des premiers emplois, déclassement, formes spécifiques de chômage. L'étude relève ainsi que le système économique se sert des jeunes entrants comme d'un réservoir d'ajustement lors des fluctuations économiques.

Le débat sur l'insertion professionnelle des jeunes concerne aussi les mesures prises au cours du temps par les acteurs principaux du marché du travail, notamment les pouvoirs publics. Année après année, on a voulu adapter la main d'œuvre aux exigences du marché du travail, améliorer la formation professionnelle puis lutter contre l'exclusion... Mesure après mesure, on a assisté à un empilement complexe de dispositifs d'insertion. Finalement, le système d'insertion professionnelle demeure inégalitaire, favorisant les plus à même de s'insérer rapidement et délaissant les moins diplômés.

Mais l'insertion professionnelle des jeunes fait aussi l'objet d'une réflexion et de mesures ailleurs en Europe. Malgré des contextes nationaux parfois très différents, des évidences et des tendances communes s'imposent : les processus de scolarisation initiale s'allongent, de nouveaux statuts d'emplois dans un premier temps réservés aux jeunes sont créés, le rôle joué par les systèmes de formation professionnelle est primordial.

Il était intéressant, pour mieux mettre en lumière l'ensemble de l'étude, de cibler le vécu et le discours de quelques jeunes face à leur insertion professionnelle avec ce que chacun d'eux à de particulier. On se rend compte alors qu'ils font partie d'une génération parfois sacrifiée mais souvent volontaire. Parmi eux, de jeunes syndicalistes agissent au quotidien et proposent des solutions nouvelles aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes.

### **POUR SE PROCURER CES TRAVAUX**

**CFDT - Florence Lugnier**, ARES 4, Bld de la Villette 75955 Paris cedex 19 Tél 01 42 03 80 09

**CFE-CGC - Max Leca**, 59-63, rue du Rocher 75008 Paris Tel 01 44 55 77 77

**CFTC - Sophie Bailacq**, 13, rue des Ecluses-St-Martin 75483 Paris cedex 10 Tél 01 44 52 49 37

**CGT - Alain Ferneix**, ISERES 263, rue de Paris 93516 Montreuil cedex Tél 01 48 18

**CGT-FO - Angel Pino**, Secteur Economique, 141, avenue du Maine 75680 Paris cedex 14 Tél 01 40 52 82 00

**FEN - Jean-Louis Besnard**, 48, rue La Bruyère 75440 Paris cedex 09 Tél 01 40 16 78 81